

B.P. 5077 - DAKAR - (Sénégal)

SEMINAIRE CRDI-EISMV

"LE VETERINAIRE FACE AUX PROBLEMES DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE"

DAKAR 15-17 FEVRIER 1984

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS POUR COMBLER LE DEFICIT DE PRODUCTION DE
VIANDE OVINE AU SENEGAL

par J.P. DENIS *

Ref. 28/Zoot

INTRODUCTION :

Chaque année, au moment de la Tabaski, le Sénégal est amené à importer des ovins de Mauritanie et du Mali pour assurer la couverture de s.s besoins. En 1983, à la suite des graves difficultés de l'année précédente, il avait été décidé de libéraliser les importations (en particulier sur le plan des taxes) et les moutons n'ont pas manqué ; leur nombre a même dépassé les besoins, ce qui a entraîné, pour certains organismes importateurs, de sérieux problèmes financiers.

Au cours de l'année le mouton est un support essentiel de l'alimentation carnée des populations: source presque exclusive dans les zones rurales, les ovins constituent l'apport le plus important par exemple pendant l'hivernage dans les grandes agglomérations.

Ce n'est que depuis une dizaine d'années que les petits ruminants et les problèmes qui leurs sont liés sont étudiés d'une manière systématique au Sénégal. La croissance démographique humaine, l'accroissement naturel des effectifs animaux et en particulier bovins compromi s régulièrement et de plus en plus fréquemment par les aléas climatiques, la nécessaire recherche d'un bien être nutritionnel et de l'autosuffisance du pays sur le plan alimentaire, ont en effet amené les pouvoirs publics à s'intéresser à ces espèces et en particulier aux ovins.

En fait c'est sur-tout le déficit quantitatif au moment de la Tabaski qui a frappé les imaginations. Et en conséquence les solutions proposées pour combler le déficit reposent presque exclusivement sur des critères numériques. Pourtant, si la productivité numérique du cheptel est mise en exergue, il semble que l'amélioration de la productivité pondérale soit la clé de solutions efficaces, C'est la mise

* = Laboratoire National de l'Elevage et de Recherches Vétérinaires - DAKAR-HANNI
réf. n° 28/ZOOT/FEVRIER 1984.

en évidence du bien fondé de cette position qui fait l'objet du présent document.

LES EFFECTIFS OVINS ET LEUR EVOLUTION :

Les petits ruminants occupent une place privilégiée dans le cheptel sénégalais : 21 ,6 p. 100 en comptant les volailles, 52,4 p. 100 sans celles-ci (tableau n° 1).

Tableau n° 1 : Effectifs du cheptel sénégalais (1981)

Espèces	Nombre (x 1000)	Pourcentage
Bovins	2 238	15,6
Ovins .. Caprins	3 103	21,6
Equins	200	1,4
Asins	238	1,7
Camelins	6	-
Porcins	141	1,0
Volailles	8 423	58,7
TOTAUX	14 349	100

L'accroissement annuel du nombre des petits ruminants est de l'ordre de 6 p. 100 (Tableau n° 2) avec une stabilisation actuelle due aux problèmes climatiques donc alimentaires.

Tableau n° 2 : Evolution des effectifs.

Année	Nbre (x 1000)
1960	1 000
1970	2 750
1980	3 170

En général les statistiques présentent ovins et caprins ensemble ; on peut cependant estimer la proportion relative à 66,5 p. 100 d'ovins pour 34,5 p. 100 de caprins.

L'évolution des effectifs au cours de l'année peut être analysée selon deux aspects : le mouton animal de boucherie, le mouton phénomène de société. Cette distinction n'est pas inutile car elle permet de mieux comprendre les problèmes actuellement observés et peut conduire à envisager des voies nouvelles d'intervention,

, Le mouton animal de boucherie

La production exploitée est d'environ 900 000 têtes, ce qui représente 18,7 p. 100 de la consommation globale de viande (Tableau n° 3) et correspond

Tableau n° 3 : Consommation en fonction des différentes espèces (p. 100)

Bovins	60,4
Ovins-caprins	18,7
Volailles	12,0
Porcs	8,8

à un taux d'exploitation de l'ordre de 28-30 p. 100 contre 11 p. 100 chez les bovins,

L'analyse du nombre des abattages contrôlés (tableau n° 4) montre que les ovins en représentent un fort pourcentage soit 38,2 p. 100 (1980.

Tableau n° 4 : Abattages contrôlés

Bovins	159 750
Ovins	171 000 (110 000 à Dakar)
Caprins	121 980

Le nombre de têtes abattues mensuellement varie selon la conjoncture et augmente très sensiblement pendant l'hivernage. En effet durant cette période les carcasses bovines sont moins nombreuses et moins lourdes que durant le reste de l'année. Les ovins ont donc un rôle de tampon destiné à assurer à la population un tonnage de viande toujours à peu près équivalent au cours des différentes saisons.

Le mouton phénomène de société

Le mouton est intimement lié à toutes les manifestations religieuses du pays. Des calculs théoriques, effectués en 1982 donnent une idée de l'ampleur des abattages réalisés à l'occasion de la Tabaski. On a considéré que les populations rurales et des villes de moins de 10 000 habitants pouvaient résoudre leurs problèmes d'approvisionnement sans difficultés majeures. Les données démographiques relatives aux populations urbaines apparaissent au tableau n° 5. Il y a donc de l'ordre de 250 000 foyers dont près de 70 p. 100 dans les régions du Cap-Vert et de Thiès. Si on estime les besoins à un ovine par foyer c'est donc 175 000 animaux qui sont nécessaires ; ce chiffre est estimatif et considéré par certains comme insuffisant.

Tableau n° 5 : Données démographiques sénégalaises (1981)

	Nombre d'habitants	Nombre de foyers
Total du Sénégal	1 969 436	247 481
Cap-Vert	1 200 041	150 005
Thiès	205 131	25 035

Conséquence :

Le niveau d'autosuffisance du Sénégal est seulement de l'ordre de 70 p. 100, ce qui conduit à effectuer chaque année des importations d'environ 50 à 60 000 têtes.

PROPOSITION DE SOLUTIONS

Il existe des solutions internes pour résoudre le problème et en particulier l'amélioration de la productivité pondérale du mouton de boucherie, permettant de mettre sur le marché des animaux plus lourds donc en moins grand nombre pour la même quantité de viande mise à la disposition des consommateurs. Et en

conséquence les unités ovines ainsi économisées seront disponibles en particulier pour la Tabaski.

On doit considérer les objectifs: à court ou long terme, les moyens alimentaires et/ou génétiques.

Les ovins sénégalais ont des potentialités génétiques non négligeables qui peuvent leur permettre de valoriser à court terme une alimentation plus abondante et plus rationnelle. Cependant dans le troupeau moyen, les limites des performances possibles peuvent être assez rapidement atteintes; dans ce cas une alimentation trop abondante serait gaspillée. A long terme il est évident que la voie à suivre sur le plan génétique est la sélection des races locales. C'est ce qui est réalisé à Dahra (Touabire, peulh peulh) et à Kolda (Djallonké). Cependant bien que chez les ovins l'intervalle entre générations soit plus court que chez les bovins, la méthode exige une certaine patience avant l'obtention de résultats appréciables. A court terme par conséquent, la méthode la plus intéressante est certainement le croisement industriel de femelles locales courantes avec des béliers de races à viande spécialisées. Les essais réalisés à Sangalkam avec des béliers de race Lacau ont été très encourageants et ont conduit un certain nombre d'éleveurs à demander un plan de vulgarisation de ce croisement intensif.

Un projet a donc été réalisé et proposé à des sources de financement. Il présente une méthodologie adaptée pour le développement d'une production intensive ovine.

Ce projet sera implanté dans la Région du Cap-Vert près de Dakar. Il comprend 2 volets :

- l'un dénommé CETRAOVIN (cellule d'encadrement temporaire et de recherches d'accompagnement). Cette cellule est chargée d'encadrer et de catalyser les activités d'amélioration de la production ovine intensive au Sénégal en mettant en jeu les ressources humaines, documentaires, de gestion, de réflexion et de concertation du Laboratoire National de l'Elevage en collaboration directe avec la Direction de la Santé et des Productions Animales. Ce groupe de plus, identifie, programme et réalise toutes recherches d'accompagnement rendues nécessaires par le développement du projet de production,

-- l'autre dénommé COPOVIN (Coopérative des producteurs de viande ovine intensive) est le volet de développement proprement dit et comporte la mise en place de 10 exploitations de production+

Les principes qui régissent ces exploitations sont les suivants :

- éleveurs et encadrement sont liés par un contrat.
- le maximum de rentabilisation de l'opération sera atteint en utilisant des géniteurs importés spécialisés dans la production de viande.
- les propriétaires achètent leurs propres animaux, mais reçoivent un prêt pour les achats de: animaux de fondation du troupeau. Ces prêts sont remboursables sur 3 années, afin de constituer un fonds de réserve pour la constitution de nouveaux troupeaux productifs,
- les exploitants assurent leurs animaux contre les risques de mortalité.
- les médicaments sont à la charge des exploitations.
- les aliments, à base de produits, et sous produits locaux, sont fabriqués à la ferme de Sangalkam dans un premier temps,
- les animaux doivent bénéficier d'un confort raisonnable dans leur habitat,
- la distribution des aliments sera effectuée, moyennant contribution financière, par un véhicule de la ferme de Sangalkam au début.
- les commercialisations seront programmées en relation avec l'encadrement.

Les 16 élevages programmés répondent aux normes d'organisation suivante; :

1 - Les animaux

Les exploitations abriteront chacune cent (100) brebis de race locale et leurs produits. Le choix de ces animaux est effectué par les propriétaires en collaboration avec l'encadrement. Compte tenu des performances observées, il sera conseillé éventuellement l'élimination d'animaux ne répondant pas aux critères de productivité choisis,

2 - L'alimentation

Elle est étudiée et programmée de façon rationnelle (calcul des rations; gestion des approvisionnements et des stocks) par la CETRA. Les aliments sont fabriqués et vendus par la ferme de Sangalkam. Il est cependant possible d'envisager la création de petits ateliers de fabrication d'aliments qui, avec une production de 4 t, par jour, pourraient prendre en charge chacun l'alimentation annuelle de mille (1000) brebis c-à-d de leurs produits régulièrement commercialisés.

La distribution des aliments nécessite l'achat d'un camion.

Enfin, pour assurer un démarrage correct du projet, il faut prévoir une trésorerie permettant d'effectuer les premiers achats de matières premières pour la fabrication des aliments.

3 - Reproduction

Les exploitations ne possèdent pas de mâles reproducteurs. Ceux-ci, importés ou éventuellement locaux (sélection), appartiendront à la ferme de Sangalkam qui louera leurs services en fonction des besoins des exploitations. En variante, les mâles pourraient appartenir à un éleveur qui en louerait les services. La monte se fera en main par les soins du moutonnier spécialisé de Sangalkam afin d'assurer le maximum de réussite sur le plan de la reproduction.

4 - Pathologie

Une pharmacie vétérinaire complète sera mise en place à Sangalkam, les prestations de la CETRA seront gratuites mais les médicaments seront facturés aux éleveurs.

5 - Commercialisation des produits

Etant donné qu'il s'agit d'un croisement industriel tous les produits seront systématiquement abattus aux abattoirs de Dakar. Leurs caractéristiques ne pourront leur permettre d'être utilisés pour les fêtes religieuses. Des contrats seront recherchés pour assurer la commercialisation la plus régulière et la plus sûre.

6 - Création d'une coopérative

Les producteurs de viande ovine devront se regrouper dans une coopérative (COPOVIN) qui seule pourra leur permettre d'organiser leur spéculation de façon

rationnelle. Sa mise en place se fera progressivement avec la concours de l'encadrement de manière à remplacer celui-ci au bout de 3 années.

RESULTATS ESCOMPES

Sur le plan technique et économique, la mise en place de cette opération peut donner les résultats apparaissant au tableau n° 6.

Tableau n° 6 : Résultats techniques et économiques

		Actuellement	Projet	Extension
-Age	mâles	1, 5 an	6-7 mois	6, 7 mois
d'abattage	femelles	5 ans	6-7 mois(1)	6, 7 mois (1)
Poids moyen carcasse (kg)		12	18	18
Tonnage total de carcasse produit		1320 t	23,4 t.	1320 t
Nombre d'animaux abattus		110 000	1300	73 333
(en millions de F CFA)	traditionnelle 900	1188	21,06	1188
prix en boucherie (AR n°11442 du 31 Août 83) à la cheville	moderne 1200	1584	28,08	1584

(1) et 5 ans pour les femelles adultes réformées du troupeau,

Le projet pourra donc produire environ 1,8 p. 100 des besoins actuels et son extension pourrait permettre à la limite d'abattre de l'ordre de 36 000 têtes en moins par rapport à l'état actuel et donc diminuer de plus de la moitié les importations. Rien n'empêche aussi d'utiliser des béliers du croisement d'autres races, plus spécifiquement bouchères, comme par exemple le "Berrichon du cher". L'extension selon la technique proposée nécessiterait la mise en élevage intensif d'environ 56 500 brebis soit environ 2,8 p. 100 de l'effectif ovin actuel,

CONCLUSION

Pour régler une partie des problèmes relatifs au déficit en viande ovine du Sénégal il est possible de faire appel à une intensification de la production en croisement industriel soit avec la race Lacauze soit avec des races spécialisées bouchères encore plus productives. Cette technique, en augmentant la productivité pondérale des animaux, doit permettre une économie en abattages et par conséquent une diminution des importations annuelles extrêmement coûteuses pour le Sénégal.

Il est bien évident que cette solution n'empêche en rien la recherche d'une intensification plus modeste du reste du cheptel.

L N E R V

Réf. n° 28/ZOOT/FEV 1984

DOCUMENTS CONSULTÉS

- 1, ANONYME : Etude sectorielle de l'Elevage au Sénégal (Situation et perspectives).
DSPA, DAKAR - Février 1982.
- 2, ANONYME : Compte rendu des réunions concernant la Tabaski 1982 et les normes
à préconiser pour pallier les difficultés rencontrées . DSPA - DAKAR ..
Novembre 1982.
- 3, ANONYME : Propositions pour l'approvisionnement du Sénégal en moutons de
Tabaski - SODESP - DAKAR - Novembre 1982.
- 4, ANONYME : Fiche de projet : Production intensive de viande ovine dans la
Région du Cap-Vert. (Sénégal) LNERV - DAKAR - Réf. n° 87/ZOOT/Octobre 83.
- 5, DENIS (J.P.) : Rapport sur l'essai de croisement industriel Lac x Peulh
Peulh - LNERV - DAKAR - Réf. N° 16/ZOOT/Mars 83.
- 6, DENIS (J.P.) : Réflexions sur l'amélioration des productions animales au
Sénégal - LNERV - DAKAR - Réf. N° 22/ZOOT/Avril 1983.
- 7, DENIS (J.P.) : Données socio-économiques sur l'élevage des ovins au Sénégal.
LNERV - DAKAR octobre 1983,
- 3, FALL (A.) : Etude de la production de viande chez les ovins. Quelques données
relatives aux performances et possibilités des races sénégalaises.
Thèse de Doctorat Vétérinaire n° 18 - EISMV - DAKAR 1981.
- 9, HAUMESSER, (J.B.) : Etude d'un projet de développement de l'élevage du mouton
dans la zone de Kaolack en République du Sénégal. 1980.
- 10, LAOUNODJI (D,) : la place des petits ruminants dans l'économie du Sahel.
Exemple de la zone sylvo-pastorale du Sénégal. Mémoire CPU - 1982.